

**Commission:** United Nations Educational, Scientific Cultural and Organization

**Question :** Peut-on tout dire dans les médias et sur les réseaux sociaux ?

**Auteur :** Afrique du Sud

Depuis quelques années, l'accès à l'information a significativement augmenté et ceci grâce à internet et aux réseaux sociaux. C'est une véritable révolution numérique qui a créé des possibilités d'accès et de partage de l'information dans les endroits les plus reculés de la planète.

L'Afrique du Sud reconnaît que l'accès à l'information et à la connaissance est essentiel pour construire des sociétés du savoir, posant les fondements solides d'une paix et d'un développement durable. Il est urgent que le continent africain bénéficie du net même dans les endroits les plus reculés, à la portée des femmes et des filles et que les gouvernements soient au service de leurs citoyens.

De plus, l'Afrique du Sud estime que la possibilité de partager des idées et des informations sur internet est en accord avec la liberté d'expression, puisqu'elle est la base de la démocratie qui permet à tout individu ou groupe d'individu de respecter les droits de l'homme et de la liberté. (Déclaration universelle des droits de l'homme, qui affirme que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression » art. 19).

Cependant la liberté d'expression soulève également la question de savoir si tout peut être dit sur les réseaux sociaux. L'Afrique du Sud considère que tout ne peut pas être dit sur le net. Elle s'oppose à la diffusion des fake news qui pourraient nuire à la vie privée ou à la sécurité d'un Etat. C'est le cas lors de la pandémie du covid-19, des d'informations ont circulé sur les réseaux sociaux et *ont porté atteinte* à la Politique de la santé publique sud-africaine. Elle s'oppose également à l'apologie de la haine et de la violence.

En parallèle, une bonne gouvernance n'existe que s'il existe des médias libres et indépendants (indépendants des contrôles du gouvernement et libres de soulever des questions) qui surveillent les politiciens au niveau de leurs capacités administratives et de leurs rôles de définition des lois. L'Afrique du Sud reconnaît donc, qu'il est essentiel de protéger les sources journalistiques. C'est pour cela que les restrictions au droit de communiquer des informations va à l'encontre de la liberté. Les attaques des journalistes, les restrictions législatives sur les médias, le blocage et le filtrage en ligne réduisent le volume d'informations et de circulation.

L'Afrique du Sud considère qu'il est primordial de développer l'internet, au service des droits humains, d'une plus grande équité, dont l'égalité des genres, et de la justice, en encourageant une sensibilité éthique par rapport à l'utilisation d'internet. Le pays considère que les Etats ont l'obligation de faire respecter, de protéger les droits à la liberté d'expression.

L'Afrique du sud propose de promouvoir un engagement vis-à-vis de l'internet qui soit réfléchi, éclairé et fasse progresser la paix et la réalisation du plein potentiel de chaque personne. Toute restriction doit être imposée par la loi pour des raisons légitimes (respecter les droits ou la réputation, protéger la sécurité nationale ou l'ordre public ou la santé publique) et doit rester exceptionnelle et de se conformer à des critères de proportionnalité, comme énoncé dans article 19 de l'Accord International sur les Droits Civils et Politiques « ICCPR ».